

Mémo



élémentaire du Tilleul

rentrée 2015-2016

Madame, Monsieur,

Les représentants des parents d'élèves élus de Liste d'Union et les enseignants ont le plaisir de vous transmettre ce mémo contenant toutes les informations utiles pour la rentrée de vos enfants en septembre 2015.



Coordonnées

Ecole élémentaire du Tilleul : grande rue, 91630 Leudeville
numéro de téléphone école : 01.69.14.81.93
courriel de l'école : 0910418k@ac-versailles.fr

Vie de l'école

L'école élémentaire de Leudeville est constituée de 4 classes dans lesquelles sont répartis les 5 niveaux.

Accueil des élèves

Les parents qui le souhaitent peuvent accompagner leurs enfants jusqu'à la classe, sauf plans Vigipirate. Les horaires d'entrée doivent être respectés et les retards rester tout à fait exceptionnels. L'accueil le matin de 8h20 à 8h30 a lieu dans les classes. Les élèves vont dans la cour de 13h35 à 13h45 pour l'accueil de l'après-midi.

Les horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h45 et 13h45-15h45

Mercredi : 8h30-11h30

Les absences

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. **Toute absence doit être signalée dès la première matinée.** A la reprise des cours, un mot écrit, daté et explicatif sera fourni par la famille.

Réunion de rentrée de l'école

Une réunion de rentrée est prévue par chaque enseignant après la rentrée. La date sera précisée dans le cahier de liaison. Votre présence est vivement souhaitée. Toutes les informations concernant les enseignements et la vie scolaire seront données.

Fiche de renseignements

Elle est demandée aux familles à chaque rentrée scolaire, afin que l'école dispose de toutes les informations nécessaires en cas de besoin, notamment des numéros de téléphone. Signalez tout changement en cours d'année. Merci de la remplir soigneusement afin de permettre une bonne lisibilité lors de situation d'urgence.

Attention : si votre enfant a un problème de santé particulier ou doit avoir un médicament à l'école (par exemple pour de l'asthme, allergie alimentaire ou autre...), signalez-le bien sur les fiches de renseignements médicaux. Il faudra également prendre contact avec le médecin scolaire pour mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). L'école élémentaire de Leudeville dépend du médecin scolaire du collège de Marolles. Vous pouvez contacter le Docteur Henriot au collège au 01 64 56 26 36 ou par courriel : carole.henriot@ac-versailles.fr. Ce protocole permet d'informer les enseignants des contraintes de la conduite à tenir avec votre enfant. Il est nécessaire d'informer le directeur de l'école et de l'accueil de loisirs si votre enfant déjeune à la cantine pour la mise en place du protocole.

Assurance

Une attestation d'assurance scolaire vous sera demandée à la rentrée. Elle est nécessaire pour les sorties scolaires. Veillez à ce qu'elle mentionne bien la "responsabilité civile" mais aussi "l'individuelle accident" .

Matériel scolaire

La liste des fournitures scolaires demandées pour la rentrée est distribuée la dernière semaine d'école (juin/juillet). Votre enfant arrive ainsi avec son matériel dès le premier jour d'école. Il est important de noter son nom sur chaque fourniture. Pensez à vérifier et remplacer si nécessaire ce matériel régulièrement.

Le cahier de liaison

Il permet la liaison entre la famille et les enseignants. Vous pouvez y noter les demandes diverses adressées à l'école. Vous y trouverez les informations utiles diffusées par l'école. Pensez à le consulter régulièrement. Signez chaque nouvelle information, c'est le seul moyen pour l'enseignant de savoir que vous en avez pris connaissance.

Règlement intérieur

Il vous sera distribué dans les cahiers de liaison. Si des modifications sont à apporter, le règlement doit être voté lors du premier conseil d'école.

Coopérative scolaire

L'école est à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'École). La participation est libre.

Photo

Chaque année un photographe réalise une photo individuelle et une photo de groupe de chaque classe. Cette photo peut être achetée par les parents. Une partie de son prix de vente alimente la coopérative de l'école.

Parents délégués

Les parents sont représentés par 4 parents élus en octobre. Ils ont pour but d'informer, aider, écouter et représenter les parents des élèves de l'école. Ils participent aux conseils d'école.

Cantine

Le restaurant scolaire assure les repas dès la rentrée.

Toute absence est à signaler à la mairie au 01.69.14.81.52 la veille avant 10h.

L'inscription se fait sur la fiche liaison avant le 25 du mois précédent comme pour l'étude, les NAP et l'accueil de loisirs.

Etude

L'étude se fait à l'école, après une récréation. Elle a lieu de 16h à 17h. L'inscription se fait sur la fiche liaison avant le 25 du mois précédent comme pour la cantine, les NAP et l'accueil de loisirs. Il n'y a pas d'étude la semaine de la rentrée scolaire en septembre ni la dernière semaine d'école en juillet.

NAP

Les élèves peuvent s'inscrire à des activités dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Les NAP ont lieu après l'étude, de 17h30 à 18h15. L'inscription se fait sur la fiche liaison avant le 25 du mois précédent comme pour la cantine et l'accueil de loisirs. Il n'y a pas de NAP la semaine de la rentrée scolaire en septembre ni la dernière semaine d'école en juillet.

Piscine

Pour le moment, aucune séance de piscine n'est disponible pour la commune de Leudeville.

Bibliothèque Municipale

Les classes de l'école élémentaire vont à la bibliothèque municipale une fois tous les 15 jours afin d'emprunter un livre pour la maison.

Goûter/collation

Pour les parents qui le souhaitent, les enfants peuvent apporter une collation pour la récréation du matin. Celle-ci sera constituée uniquement d'un fruit, d'une compote, d'un jus de fruit ou de fruits secs.

Informations utiles

numéro de téléphone mairie : 01.69.14.81.52

courriel de la mairie : mairie@leudeville.fr

site internet : <http://www.leudeville.fr>

numéro de téléphone de l'accueil de loisirs : 01.64.56.08.22 ou 06.38.03.76.29

courriel : accueildeloisirs@leudeville.fr

L'accueil de loisirs du matin accueille les enfants de 7h30 à 8h20. L'accueil de loisirs du soir, accueille les enfants après l'étude et les NAP jusqu'à 19h.

L'inscription se fait sur la fiche liaison avant le 25 du mois précédent comme pour l'étude, la cantine et les NAP.

Calendrier des vacances scolaires

rentrée des élèves : mardi 1er septembre 2015

Vacances de la Toussaint : du vendredi 16 octobre 2015 au soir au lundi 2 novembre au matin

Vacances de Noël : du vendredi 19 décembre 2015 au soir au lundi 4 janvier 2016 au matin.

Vacances d'hiver : du vendredi 19 février 2016 au soir au lundi 7 mars au matin.

Vacances de printemps : du vendredi 15 avril 2016 au soir au lundi 2 mai au matin.

Vacances d'été : mardi 5 juillet 2016 après les cours.

ECOLE ELEMENTAIRE DU TILLEUL

| JOURS HORAIRES | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------------------|--|-----------------------|--|--|-----------------------|
| 7H30 - 8H30 | ACCUEIL DU MATIN | | | | |
| 8H30 - 11H45 | TEMPS SCOLAIRE (3h15) | TEMPS SCOLAIRE (3h15) | TEMPS SCOLAIRE (3h) (Sortie à 11h30) | TEMPS SCOLAIRE (3h15) | TEMPS SCOLAIRE (3h15) |
| 11h45 - 13h45 | Pause méridienne (2h) + APC au 1er service (20 enfants) | | Pause méridienne | Pause méridienne (2h) + APC au 1er service (20 enfants) | |
| 13h45 - 15h45 | TEMPS SCOLAIRE (2h) | TEMPS SCOLAIRE (2h) | ACCUEIL DE LOISIRS (13h30 - 18h) | | |
| 15H45 | Sortie des enfants (hors NAP / Etude / accueil soir) | | Sortie des enfants (hors NAP / Etude / accueil soir) | | |
| 15H45 - 16H00 | RECREATION | | RECREATION | | |
| 16H00 - 17H00 | ETUDE | ETUDE | ETUDE | | |
| 17H00 | Sortie des enfants (hors NAP et Accueil du soir) | | Sortie des enfants (hors NAP et Accueil du soir) | | |
| 17H00 - 17h30 | RECREATION + GOÛTER | | RECREATION + GOÛTER | | |
| 17H30 - 18H15 | NAP | NAP | NAP | | |
| 18H15 | Sortie des enfants hors Accueil du soir | | Sortie des enfants hors Accueil du soir | | |
| 18 H15 - 19h | ACCUEIL DU SOIR | | | | |